



Recourir au contrat d'extra dans le CHR

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 10/04/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 30/05/2017

Vous devez embaucher un salarié pour répondre à un besoin ponctuel (forte affluence saisonnière, une commande pour un événement...). Vous signerez alors un contrat d'extra avec votre nouveau serveur, ou plongeur, ou réceptionniste. Qu'est-ce que c'est ? Quelles sont ses particularités ?

Le contrat d'extra, qu'est-ce que c'est ?

Un CDD... Le contrat d'extra est un contrat à durée déterminée (CDD) qui, comme tout CDD, permet de pourvoir ponctuellement des emplois non permanents.

...d'usage ?...
{ABONNEZ-VOUS}

Le contrat d'extra, les modalités pratiques

Des formalités d'embauche. Comme pour toute nouvelle embauche, vous devez rédiger et signer un contrat écrit pour chaque période concernée par le contrat. Mais n'oubliez pas non plus de procéder à la déclaration d'embauche pour chaque nouvelle période de contrat.

Des indemnités de fin de contrat ?

{ABONNEZ-VOUS}